ART. 6 TER N° 95

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2015

	TRANSPO	ORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N°	3314)
	111111111111111111111111111111111111111		.,
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 95
M. Savary, rappo	orteur au nom	présenté par de la commission du développement durab territoire 	le et de l'aménagement du
		ARTICLE 6 TER	
À l'alinéa 1, supp	orimer les mot	s:	
« titre V du ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	
Rédactionnel.			